

## ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2024/0041).

Le terrain concerné est situé rue du Roi Chevalier 1 à 1340 Ottignies-Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 F 100 E.

Le projet consiste au **placement d'une pompe à chaleur au 3ème étage d'un immeuble**, et doit être soumis aux mesures de publicité d'annonce de projet en application de l'article R.IV.40 – 2 – §1er – 2° du CoDT pour le motif suivant : Ecart aux prescriptions du permis d'urbanisation :

- **Équipement technique (unité extérieure d'une pompe à chaleur) non prévu par les prescriptions du permis d'urbanisation, placé en aérien sur le bâtiment.**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12H30 à 18H45 – du mardi au vendredi de 8H30 à 12H15 et les samedis de 9H à 11H30 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be) :

**Du 15/05/2024 au 29/05/2024**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/05/2024 au 29/05/2024** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 06/05/2024.